

OBJET : Installation d'une Conseillère municipale

Vu l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L270 du Code Electoral,

Vu le courrier de Monsieur Laurent FUSSIEN en date du 25 mars 2025 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement par le candidat placé immédiatement après le dernier élu de la liste du groupe « Rassemblée Sotteville Avance » des élections municipales du 28 Juin 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Madame Khadija EL ARRAM en tant que conseillère municipale.

Elle sera également appelée à siéger en remplacement de Monsieur Laurent FUSSIEN dans les commissions municipales suivantes :

- Commission des Finances et Gestion de la Ville
- Commission Ville durable
- Conseil de l'école élémentaire Jules Michelet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°41

OBJET : Installation d'une Conseillère municipale

Suite à la démission de Monsieur Laurent FUSSIEN, il convient de procéder à son remplacement par le candidat suivant inscrit sur la liste du groupe « Rassemblée Sotteville Avance » ceci en vertu de l'article L.270 du Code Electoral.

Madame Khadija EL ARRAM a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal par un courrier en date du 7 avril 2025.

Elle sera appelée à siéger dans les commissions municipales et conseils d'administration, conseils d'école où Monsieur Laurent FUSSIEN siégeait :

- Commission des Finances et Gestion de la Ville
- Commission Ville durable
- Conseil de l'école élémentaire Jules Michelet